

Droits et devoirs

Droits et devoirs

Cours financé par la Commune de Delémont Objectifs

- Apprendre à connaître ses droits et devoirs en tant que personne de nationalité étrangère, en Suisse et dans le Jura Contenu Notamment les notions de base suivantes:

- les institutions politiques suisses, cantonales et communales
- l'instruction civique: droits et devoirs du citoyen
- le statut des étrangers
- les assurances sociales (maladie, accidents, chômage, retraite)
- les contrats (de bail, de travail, d'apprentissage, de vente)
- le droit de la famille, la violence, l'éducation des enfants, l'égalité entre femmes et hommes Méthode
- A partir d'exemples de la vie pratique et de l'actualité, aborder les notions de base des différents thèmes cités ci-dessus. Public concerné

- tout adulte ou jeune adulte Prise en charge du cours

- Pour les personnes domiciliées dans le district de Delémont par la Commune de Delémont Titre obtenu

- Attestation de l'école Tremplin Lieu

- Delémont - rue de la Doux 1 - salle TREMPLIN Groupe

- 6 à 14 personnes Horaire

- 8 x 3 périodes - samedi de 9:00 - 12:00h Dates

- A définir Pré-requis

- expression suffisante et bonne compréhension de la langue française